



## Prime décentralisée

-----  
Par Steffi78

Bonjour,

Avec Le salaire de décembre, nous avons reçu la prime décentralisée.

Après calculs, le montant correspond bien à 5% de mes salaires bruts de l'année.

Par contre, elle est notée sur le salaire brute de ma fiche de paie et donc, elle a été prise en compte avec mon salaire brut du mois pour le calcul des cotisations et contributions. De ce fait, on m'enlève environ 700 euros de cotisations au lieu des 400 euros habituels par mois. Donc, en quelque sorte, ma prime à été amputée de 300 euros.

Est-ce normal qu'elle soit intégrée dans le salaire brut du mois et donc soumise aux cotisations ?

Merci par avance pour vos éclaircissements

(Pour information : convention FEHAP)

-----  
Par janus2

Bonjour,

Cette prime n'est pas exonérée de cotisations.

-----  
Par Steffi78

Merci beaucoup pour votre réponse